

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 25
Pouvoirs : 12
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17/03/2016

Le Jeudi 24 mars 2016, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Christine FORNES), Christian BAISE (Pouvoir Bernard REY), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Béatrice GUERIN (Pouvoir à Claude TRASSARD), Bruno HENRY (Pouvoir Bernard GRISON), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Michel RAYMOND (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS (Pouvoir à Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Pascal CUNY

OBJET : Développement économique – Vente terrain PA Trévoux – SCI CEMP

M. Richard SIMMINI, Vice-président chargé du Développement économique, de l'Emploi et de la Formation, rappelle au Conseil que la Communauté de communes Saône Vallée a délibéré en avril 2011 (délibération 2011C31) sur la vente d'un terrain de 2 733 m² sur le parc d'activités de Trévoux à la SCI CEMP (lot 21 de la ZAC Forquevaux). Cette délibération a été modifiée par la suite (délibération 2012B15) pour la rendre conforme à la nouvelle législation sur la TVA sur marge.

Le montant de cette vente a été négociée au prix de 79 976 € HT, soit 2 293 m² à 32 € HT/m² et 440 m² à 15 € HT/m² (bande d'accès au terrain).

Au fil du temps, et compte tenu du contexte de la zone d'activités, la SCI CEMP s'est orientée vers la création d'un pôle de services au bénéfice des entreprises : restaurant, salle de fitness notamment.

La superficie du bâtiment est de 600 m² (RDC et R+1). Le permis de construire a été obtenu en 2015 et il est actuellement purgé de tous recours.

Afin de finaliser la vente de ce terrain pour fin mars 2016, une nouvelle délibération du Conseil de la Communauté de communes est nécessaire afin d'actualiser le taux de TVA. Celui appliqué en 2012 était de 19,6 %. Le taux actuel de la TVA est de 20 %.

Le nouveau calcul de la TVA sur marge s'établit comme suit :

	N° de parcelle	Prix d'acquisition		TVA	Prix de vente HT	Marge	TVA sur marge
		Année	Montant				
PA Trévoux	2 293	4,24 €	9 722,32 €	32 €	73 376,00 €		
SCI CEMP	440	4,24 €	1 865,60 €	15 €	6 600,00 €		
Total	2 733		11 587,92 €		79 976,00 €	68 388,08 €	13 677,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- ✓ **De confirmer** la vente du terrain à la SCI CEMP ou tout autre entité qui lui serait substituée, au prix négocié antérieurement, soit 79 976 € HT.
- ✓ **De modifier** la délibération 2012B15 du 9 mars 2012 en précisant que le nouveau taux de TVA applicable (20%), fait ressortir un montant de TVA sur marge de 13 677.62€.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer l'acte de vente et tous autres documents relatifs à ce dossier.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160324-2016C30-DE
Affichage le :

- 6 AVR. 2016

- 6 AVR. 2016

A Trévoux, le 24 mars 2016

Le Président,
Bernard GRISON

